



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

PROCÈS VERBAL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 13 mars 2023

Date de convocation :
Le 07 mars 2023

Secrétaire de séance :
Mme Laigre Agnès

Acte publié le :
15 mars 2023

Membres en exercice :	70
Présents :	53
Pouvoirs	4
Votants :	57
Absents :	13
<i>dont représentés</i>	

Le lundi 13 mars 2023, à vingt heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au centre socio-culturel à GACÉ, sous la présidence de Monsieur GOURDEL Sébastien, Président.

Etaients présents :

GOURDEL Sébastien	STALLEGGER Pascale	GRESSANT Martine	ROSE Gérard	LAIGRE Agnès
GRESSANT Matthias	BIGOT Philippe	COUGÉ Huguette	HOORELBEKE Dominique	CAPLET Xavier
FEREY Yvette	RAVASSE François	ROMAIN Guy	LIARD Marie-Christine	COUSIN Michel
HAUTON Charles	AMESLANT Patrick	TANGUY Gérard	M. DIF Stéphane	TRINITE Monique
OLIVIER Annie	ROBIN Jean-Marie	PINHO Jérémias	M. BUREL Gérard	LE CALLONNEC Barbara
BIGNON Christophe	BONETTA Sylvie	LAMPERIERE Émile	WILLOT Guy	NOGUES Nelly
BIGOT Michel	BOUNAB Karim	ROLAND Régis	TASSUS Marie	FEREY Philippe
VANDAMME Liliane	BATREL Serge	ROUTIER Isabelle	FERET Jean-Pierre	LAIGRE Thierry
TABARD Marie-France	BISSON François	COLETTE Thérèse	M CHRETIEN Bernard	COUPE Jean-Luc
PREEL Gérard	ZECCA Michel	BRASSEUR Nicole	LAIGRE Jean-Claude	
DUVALDESTIN Didier	GRIMBERT Jean	LANGLOIS Arnaud	BELLETTTE Alexandra	

Pouvoirs :

M. TOUCHAIN Philippe a donné pouvoir à M. ROMAIN Guy, M. ROBILLARD Denis a donné pouvoir à M. ROSE Gérard, Mme HERVIEU Janine a donné pouvoir à Mme LIARD Marie-Christine, Mme LOISEL NICOLEAU Chantal a donné pouvoir à M. FERET Jean-Pierre.

Etaients absents et excusés :

M. ALLAIN André, M. LELOUVIER Vincent, M. LURSON Patrick, M. GOURIO Alain, M. LANGLOIS Paul, Mme BEAUDOIN Isabelle, M. LAMPERIERE Alain, Mme PILLIARD Florence, M. LECACHE Stéphane, M. LE FLOHIC Jean-Yves, Mme DENIS Marie-Laure, Mme MORIN Amélie, Mme NOËL Isabelle,

ORDRE DU JOUR

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Ouï, l'exposé de Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable du Bureau

■ **Adopte** l'ordre du jour du conseil communautaire en date du 13 mars 2023 ainsi qu'il suit :

- 1- Présentation de SOLIHA
- 2- Présentation des différents moyens de garde d'enfants collectifs
- 3- Désignation représentant MJC
- 4- Prix location bureau
- 5- Quart des crédits d'investissement
- 6- Demande de subvention

1- Présentation de SOLIHA

Présentation de l'OPAH par SOLIHA et Inhari, Mme RICHE et M. HELLEC

- Présentation du déroulé d'une demande
Premier contact téléphonique
Réalisation des travaux

Cf. annexe 1

2- Présentation des différents moyens de garde d'enfants collectifs

Projet de création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants à Gacé.

Présentation Par la responsable du service enfance-jeunesse après introduction de M. Sébastien GOURDEL, Président et Mme Marie-Christine LIARD, Vice-présidente.

Cf. annexe 2

Débat sur la position crèche ou Maison Assistantes Maternelles

Le Président décide de se positionner pour une crèche ou micro-crèche, sans oublier de permettre à des assistantes maternelles de créer une MAM

- *Projet micro-crèche : 35 pour*
- *Projet MAM : 7 pour*
- *Abstention : 14*

3- Désignation représentant MJC

20230313-01 – Désignation représentant à la MJC de Vimoutiers.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'avis du bureau

Considérant que suite à la modification des statuts de la MJC, la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault ne doit conserver que 1 seul membre titulaire au conseil d'administration.

Considérant qu'il est proposé de désigner Mme LIARD Marie-Christine déjà représentante de la CDCVAM et vice-présidente de la CDCVAM en charge de l'enfance jeunesse.

Décide

De désigner Mme LIARD Marie-Christine comme représentante de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault à la MJC de Vimoutiers
D'autoriser Monsieur le président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4- Prix location bureau

20230313-02 – Fixation de tarification pour la location de bureau.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'avis du bureau

Considérant que dans le but de pouvoir accueillir des professionnels de santé ou partenaires de façon occasionnelles, il est proposé de mettre en place une convention de mise à disposition de locaux sur l'ensemble de notre territoire.

Considérant que ces locaux seront équipés de mobiliers tel que bureaux et chaises.

Considérant que les fluides seront au nom de la collectivité.

Considérant qu'il est proposé un tarif hors taxes de 15€ la demi-journée et un tarif de 20 € la journée pour couvrir les coûts de fonctionnement (fluide, gestion administrative).

Décide

De valider les tarifs proposés
D'autoriser Monsieur le président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

5- Quart des crédits d'investissement

20230313-03 – ouverture anticipée des crédits d'investissements 2023.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'avis du bureau
VU l'avis de la commission des finances

Considérant que Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Considérant qu'il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Considérant qu'en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que l'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Considérant que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Considérant que les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Considérant que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 6 457 510,56 €

Considérant que conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil communautaire de faire application de cet article à hauteur maximale de 1 614 377,64 €, soit 25% de 6 457 510,56 €.

Considérant la proposition jointe en annexe.

Décide

De valider l'ouverture des quarts de crédits tel que proposé en annexe

D'autoriser Monsieur le président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6- Demande de subvention

Les personnes impliquées dans ces associations ne prennent pas part au vote

20230313-04 – Attribution de subventions.

Le Conseil communautaire, à 55 voix pour et 2 abstentions

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis du bureau

VU l'avis de la commission des finances

Vu les demandes de subventions parvenues à la CDCVAM

Entité	Objet de la demande	votée 2023
Commission Tourisme		
La Galotière et compagnie	Balade d'înatore	100,00 €
	soirée cocktail 12 juillet; 19 août	200,00 €
	Marché du Terroir	100,00 €
L'art en cavale	Rassemblement de cavaliers, randonneurs afin de découvrir les chemins de randonnées et les sites autour de Vimoutiers. Le rassemblement aura lieu du 20 au 24 juillet 2023 sur la commune de Vimoutiers. Chaque jour, une randonnée pique-nique sera proposée aux participants afin de découvrir la région. Les Vendredi et samedi en fin d'après midi, un spectacle équestre sera proposé gratuitement aux participants mais aussi au grand public (habitants de Vimoutiers et des environs). Ces spectacles de chevalerie feront participer le public. Le dimanche 23 juillet : Les participants défilent dans les rues de Vimoutiers. Les habitants pourront ainsi profiter de ce spectacle.	2 500,00 €
Le Grand Jardin	Rando Gourmande (18 mai), stage greffage (18 mars), soirée 13 juillet, jazz sous les cerisiers (15 août), 25ème fête du cidre (11 et 12 novembre), concert en décembre. Aménagement point info touristique + travaux écomusée	3 900,00 €
	Fonctionnement	
Comice Agricole d'Arrondissement	Comice	1 000,00 €
SHR Gacé	Concours Hippique	1 000,00 €
Les vergers de la morinière	Week end autour des vergers 525€ pour atelier cocktail et 150€ pour musique	400,00 €
Vimoutiers animation	Foire de pâques	400,00 €
Commission Culture		
Musique en campagne	Concert - Exposition à l'église d'Orgères	200,00 €
	concert à l'église de neuville sur touques	200,00 €
	Concert sur la place du marché à Gacé	200,00 €
	Concert dans des EHPAD	0,00 €
	Concert de musique dans l'église de Guerquesalles	200,00 €
	Concert à la grange de la jaunière	200,00 €
	Concert de Noël à l'église de Neuilles sur touques	200,00 €
Douce Amère	Festival Brut.es	5 000,00 €
Amis des orgues de Vimoutiers	• Danse sur quatre saisons, de la vie à la résurrection : avec 5 danseurs, 1 organiste, Pierre Queval titulaire de la cathédrale de	2 600,00 €
Septembre Musical	Concert Septembre Musical	3 000,00 €
Famille rurale	Chorale 16 personnes et musique 6 + 37 personnes randonnée	1 740,00 €
Commission transition environnementale		
APPMA - La Pêche Gacéenne	Except. Panneautage	1 200,00 €
	Except. Passage pêcheurs	
	Except. Investissement matériel	
	Fonctionnement	
La Truite Vimonastrérienne	Fonctionnement	1 200,00 €
La Gaulle Risloise	Fonctionnement	1 000,00 €
Les Pieds dans l'Herbe	Fonctionnement	400,00 €
Commission Petite enfance - Enfance - Jeunesse		
Jardin de colas	Fonctionnement	15 000,00 €

Entité	Objet de la demande	votée 2023
Commission Tourisme		
La Galotière et compagnie	Balade d'înatore	100,00 €
	soirée cocktail 12 juillet; 19 août	200,00 €
	Marché du Terroir	100,00 €
L'art en cavale	Rassemblement de cavaliers, randonneurs afin de découvrir les chemins de randonnées et les sites autour de Vimoutiers. Le rassemblement aura lieu du 20 au 24 juillet 2023 sur la commune de Vimoutiers. Chaque jour, une randonnée pique-nique sera proposée aux participants afin de découvrir la région. Les Vendredi et samedi en fin d'après midi, un spectacle équestre sera proposé gratuitement aux participants mais aussi au grand public (habitants de Vimoutiers et des environs). Ces spectacles de chevalerie feront participer le public. Le dimanche 23 juillet : Les participants défilent dans les rues de Vimoutiers. Les habitants pourront ainsi profiter de ce spectacle.	2 500,00 €
Le Grand Jardin	Rando Gourmande (18 mai), stage greffage (18 mars), soirée 13 juillet, jazz sous les cerisiers (15 août), 25ème fête du cidre (11 et 12 novembre), concert en décembre. Aménagement point info touristique + travaux écomusée	3 900,00 €
	Fonctionnement	
Comice Agricole d'Arrondissement	Comice	1 000,00 €
SHR Gacé	Concours Hippique	1 000,00 €
Les vergers de la morinière	Week end autour des vergers 525€ pour atelier cocktail et 150€ pour musique	400,00 €
Vimoutiers animation	Foire de pâques	400,00 €
Commission Culture		
Musique en campagne	Concert - Exposition à l'église d'Orgères	200,00 €
	concert à l'église de neuville sur touques	200,00 €
	Concert sur la place du marché à Gacé	200,00 €
	Concert dans des EHPAD	0,00 €
	Concert de musique dans l'église de Guerquesalles	200,00 €
	Concert à la grange de la jaunière	200,00 €
	Concert de Noël à l'église de Neuilles sur touques	200,00 €
Douce Amère	Festival Brut.es	5 000,00 €
Amis des orgues de Vimoutiers	• Danse sur quatre saisons, de la vie à la résurrection : avec 5 danseurs, 1 organiste, Pierre Queval titulaire de la cathédrale de	2 600,00 €
Septembre Musical	Concert Septembre Musical	3 000,00 €
Famille rurale	Chorale 16 personnes et musique 6 + 37 personnes randonnée	1 740,00 €
Commission transition environnementale		
APPMA - La Pêche Gacéenne	Except. Panneautage	1 200,00 €
	Except. Passage pêcheurs	
	Except. Investissement matériel	
	Fonctionnement	
La Truite Vimonastréenne	Fonctionnement	1 200,00 €
La Gaulle Risloise	Fonctionnement	1 000,00 €
Les Pieds dans l'Herbe	Fonctionnement	400,00 €
Commission Petite enfance - Enfance - Jeunesse		
Jardin de colas	Fonctionnement	15 000,00 €

Décide

D'attribuer les subventions telles que déterminées dans le tableau ci-dessus.

- D'ouvrir les crédits nécessaires au budget
- Autorise le Président ou son représentant à signer toute convention et tout document liés à l'attribution de ces subventions.

L'autorité territoriale,

- **certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes qui seront affichés ce jour au siège de la collectivité**
- **informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen 3, rue Arthur le Duc, 14000 Caen, ou par télérecours sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.**

Questions diverses

- Monsieur Karim BOUNAB, annonce une réunion PLUI avec ateliers le 4 avril
- Monsieur Stéphane DIF indique qu'il reste des places pour le concert de Rena Luce
- Monsieur Michel BIGOT informe que des entreprises ont répondu à l'appel d'offre fauchage, et du lancement des appels d'offres voiries
- Il demande aux maires de faire remonter les informations à la CDC pour l'arasement des bornes et des fossés
- Monsieur le Président rappelle aux Maires le rendez-vous au haras du Pin le lendemain.

Fin de séance : 21h37

SOLiHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

TERRITOIRES EN NORMANDIE

inHari

OPAH
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

Janvier 2023 – Décembre 2027



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

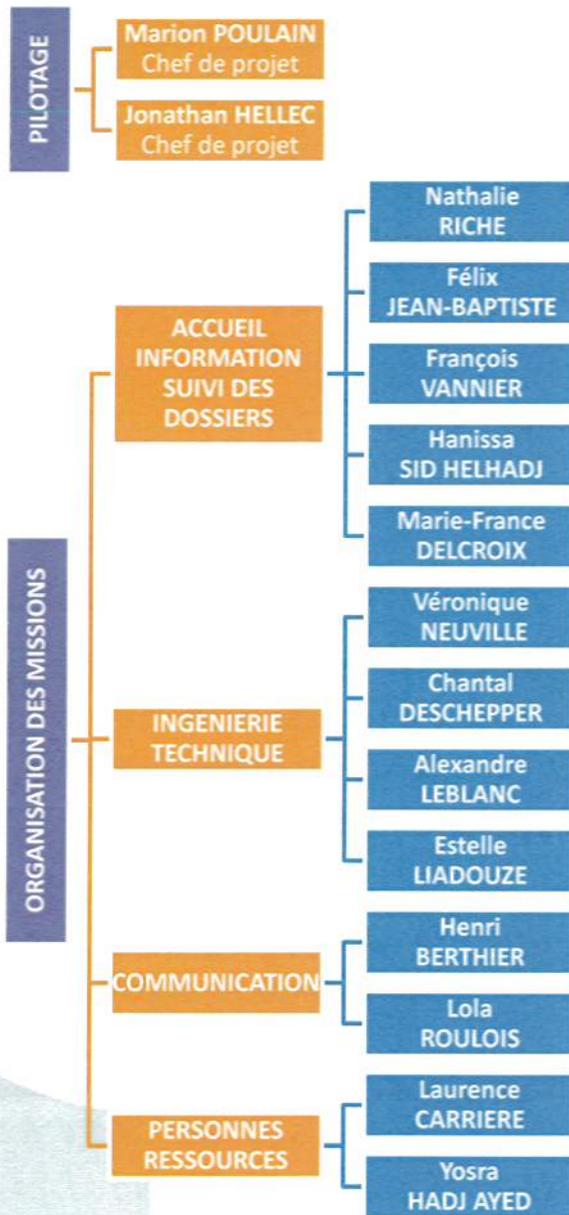


inHari

QUI SOMMES-NOUS ?



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



L'EQUIPE OPERATIONNELLE



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

TERRITOIRES EN NORMANDIE

inHari

L'EQUIPE OPERATIONNELLE

Une mutualisation des compétences

SOLIHA Territoires en Normandie et INHARI, ont répondu en co-traitance afin d'allier leurs compétences de proposer un dispositif global avec **France Rénov'**.

Acteurs locaux, notre partenariat participera à la réussite de cette mission. Notre savoir-faire en matière d'animation et la connaissance du public éligible aux différentes aides nous permettront d'être complémentaires et d'assurer une présence active sur l'ensemble de votre territoire.

SOLIHA et INHARI, associations agréées par l'Anah accompagnent les ménages modestes dans leur projet de travaux jusqu'à l'aboutissement de celui-ci.

L'accompagnement comprend 4 volets :

- Administratif,
- Financier,
- Technique
- Social

Un accompagnement identique à la rénovation énergétique est proposé aux ménages aux ressources supérieures dans le cadre de France Rénov'.

SOLIHA et INHARI sont le « Guichet unique » pour les demandeurs.

Accessibles sur rendez-vous, des permanences, gratuites pour les propriétaires sont assurées par nos associations,



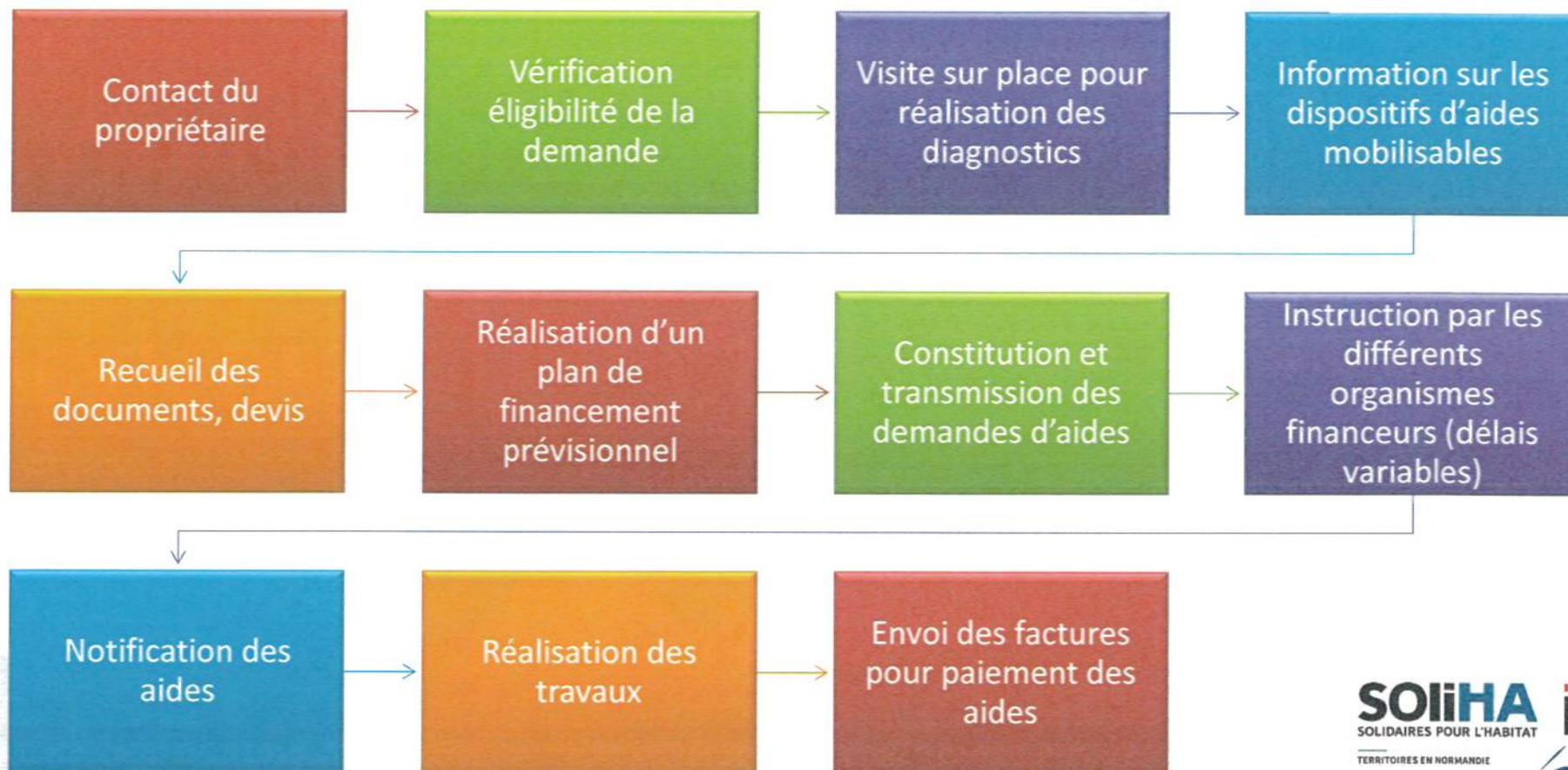
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLEAULT

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

TERRITOIRES EN NORMANDIE

inhari

NOTRE ACCOMPAGNEMENT





inHari

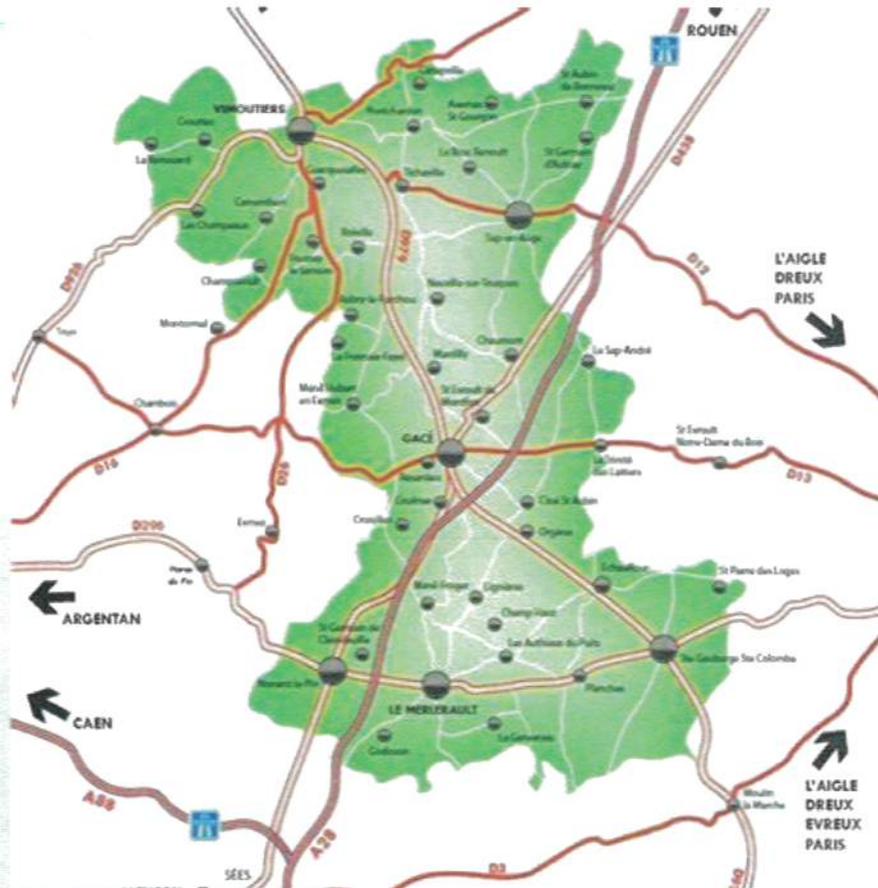
L'OPAH DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

CONTEXTE ET OBJECTIFS

46 Communes



Logements dégradés / insalubres



Economies d'énergie /
Lutte contre la précarité énergétique



Autonomie / accessibilité

Préservation du Patrimoine



OBJECTIFS QUANTITATIFS

Logements pour engagement des aides Anah



212 logements occupés par leur propriétaire :

- 7 logements « très dégradés »
- 55 logements « autonomie »
- 5 logements « salubrité – sécurité »
- 154 logements « économie d'énergie »

12 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés :

- 6 logements « très dégradé ou indigne »
- 2 logement « moyennement dégradé »
- 3 logements « économie d'énergie »
- 1 logement « autonomie »

OBJECTIFS QUANTITATIFS

Logements pour engagement des aides de la Communauté de communes



171 logements occupés par leur propriétaire :

- 5 logements « très dégradés »
- 14 logements « autonomie »
- 2 logements « salubrité – sécurité »
- 145 logements « économie d'énergie »

12 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés :

- 6 logements « très dégradé ou indigne »
- 2 logement « moyennement dégradé »
- 3 logements « économie d'énergie »
- 1 logement « autonomie »

PERMANENCES

4 permanences par mois :

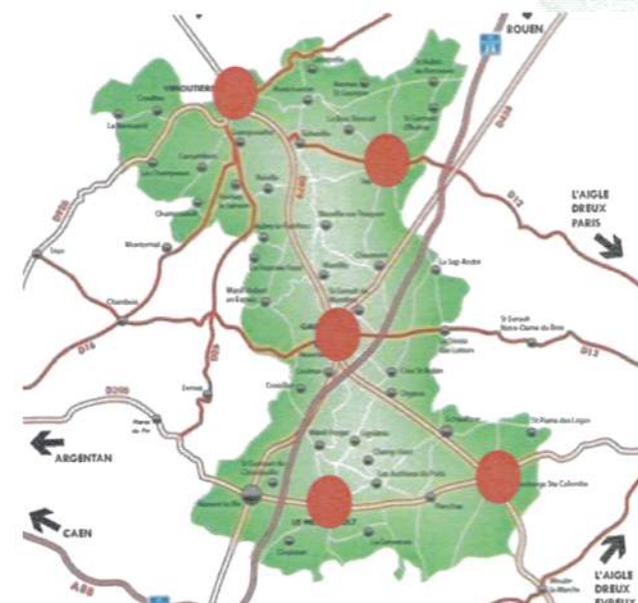
- 1^{er} jeudi du mois de 9h30 à 12h30 au Centre Socio Culturel de Gacé
- 2^{ème} jeudi du mois pair de 9h30 à 12h30 à la Maison France Services – Mairie de Sainte - Gauburge – Sainte - Colombe
- 2^{ème} jeudi du mois impair de 9h30 à 12h30 à la Maison France Services – Maison de la Santé et Services du Merlerault
- 3^{ème} jeudi du mois de 9h30 à 12h30 à la Maison France Services de Vimoutiers
- 4^{ème} jeudi du mois de 9h30 à 12h30 à la Maison France Services- Bureau de Poste intercommunal du Sap en Auge

Avantage des Permanences :

- 6 créneaux de 30 minutes sur rendez-vous, par permanence
- Proximité et contact direct : personnes âgées, démarches en ligne, etc.
- Etude éligibilité, transmission de documents, suivi de dossier... 13
- Programmation de visites



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT



COMMUNICATION

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLEAULT

2023 - 2027



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLEAULT

UN ACCOMPAGNEMENT ET DES AIDES FINANCIÈRES POUR VOS TRAVAUX



Economie d'énergie

Adaptation
à la perte d'autonomie

Lutte
contre l'habitat indigne

Préservation
du patrimoine

Pour une information
personnalisée et gratuite

02 31 86 70 50

contact@solihanormandie.fr

PERMANENCES (sur rendez-vous)

de 9h30 à 12h30

- Le 1^{er} jeudi du mois à GACE
Centre socio culturel (1 rue des Ecoles)
- Le 2^{ème} jeudi du mois pair
à SAINTE-GAUBURGE-SAINTE-COLOMBE
Maison France Services - Mairie
- Le 2^{ème} jeudi du mois impair au MERLEAULT
Maison France Services - Maison de Santé et Services
- Le 3^{ème} jeudi du mois à VIMOUTIERS
Maison France Services (rue Allain II)
- Le 4^{ème} jeudi du mois au SAP EN AUGE
Maison France Services - Bureau de Poste
Intercommunal



SOLiHA in'Hari
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

TERRITOIRES EN NORMANDIE



Le service public pour mieux
renouveler mon habitat

ACTIONS D'ANIMATION

1^{er} Trimestre 2023

- Réunion de Lancement OPAH - 23 février 2023
- Présentation de l'OPAH au Conseil Communautaire 13 mars 2023

Dates à fixer :

- Réunions publiques (information auprès des habitants) - mars 2023
- Réunion avec les partenaires locaux
 - Professionnels de l'immobilier
 - Intervenants sociaux



A RETENIR



- Ne pas engager les travaux avant d'avoir obtenu l'accord de l'ensemble des financeurs
- Il existe des règles d'éligibilité à certaines aides (type de travaux, conditions de ressources)
- Afin de faciliter les démarches, il faut se munir de son avis d'imposition avant de nous contacter et/ou lors du 1^{er} rendez - vous en permanence
- Chaque dossier est unique et des solutions personnalisées sont souvent possibles
- Entreprises Certifiées RGE pour les travaux d'économie d'énergie

PROPRIETAIRES OCCUPANTS

GRILLE DES RESSOURCES - 2023



Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	16 229	20 805
2	23 734	30 427
3	28 545	36 591
4	33 346	42 748
5	38 168	48 930
Par personne supplémentaire	+ 4 813	+ 6 165

PROPRIETAIRES OCCUPANTS - CONDITIONS



ENERGIE

- Logement de plus de 15 ans
- Occupation à titre de résidence principale
- 35 % de gain énergétique minimum après travaux
- Obligation d'atteindre l'étiquette énergétique E après travaux
- Occupation du logement sur une durée minimale **de 3 ans** (après notification du solde de l'Anah)

AUTONOMIE

- Logement de plus de 15 ans
- Occupation à titre de résidence principale
- Occupation du logement sur une durée minimale **de 3 ans** (après notification du solde de l'Anah)

PROPRIETAIRES BAILLEURS LOC'AVANTAGES

- Obligation d'atteindre **l'étiquette énergétique D** après travaux
- **35 %** de gain énergétique minimum après travaux
- Location non meublée, occupée à titre de résidence principale
- Convention à loyer maîtrisé sur une durée minimale **de 6 ans**
- Locataires sous plafonds de ressources



CONTACTS SOLIHA



SOLIHA Territoires en Normandie

Siège de l'association :

8 Boulevard Jean Moulin

14053 CAEN Cedex 04

02.31.86.70.50

Chargée d'opérations

Nathalie RICHE

06.88.24.51.81



contact@solihanormandie.fr

nathalie.riche@solihanormandie.fr

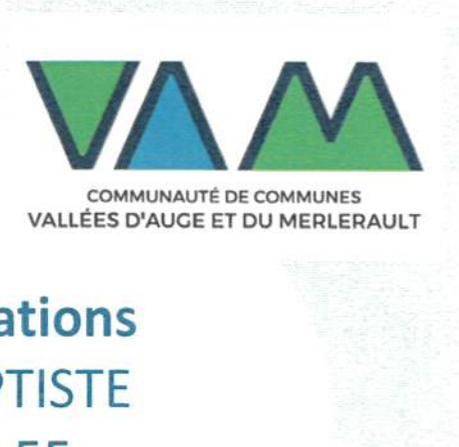


SOLIHA Territoires en Normandie

<https://www.solihanormandie.fr>



CONTACTS INHARI



INHARI
37 rue Demées
61 000 ALENCON
02.61.67.18.75

Chargé d'opérations
Félix JEAN BAPTISTE
06.70.58.93.55



agence.orne@inhari.fr

felix.jeanbaptiste@inhari.fr



INHARI

<https://www.inhari.fr>



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

inHari

Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

Projet de création d'un Établissement d'accueil de jeunes enfants à Gacé



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

OBJECTIF DE CETTE PRÉSENTATION

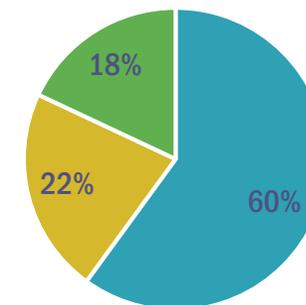
- › **Donner au élu du Conseil communautaire les clés de compréhension du sujet**
 - Contexte – secteur de la petite enfance
 - Analyse succincte du territoire
- › **Présenter les 2 modes de gestion possibles**
 - Crèche / micro crèche
 - Maison d'Assistance Maternelle
- › **Solliciter l'avis des élus pour prioriser le travail sur un des deux modes de gestion**

LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE

› Les tendances :

- La part des crèches privées et spécifiquement des micro-crèches augmente depuis une dizaine d'années aux dépens des crèches collectives publiques et des assistantes maternelles
 - entre 2009 et 2019, le nombre d'assistantes maternelles a diminué de 11,3%
 - entre 2009 et 2019, la part des assistantes maternelles de plus de 50 ans est passé de 36% à 47%
- L'augmentation du taux d'activité des femmes ces vingt dernières années a augmenté et spécifié le besoin de garde d'enfant (horaires adaptés notamment)
- Une demande qui s'oriente :
 - vers la prise en charge personnalisée de l'enfant – (modèle micro-crèche)
 - vers la recherche de solutions de proximité
- Tendance au désengagement des collectivités face aux contraintes budgétaires au profit des gestionnaires privés
- En septembre 2022 au niveau national : déficit de 230 000 places en accueil collectif
- Difficultés de recrutement du personnel

Composition du marché d'EAJE*



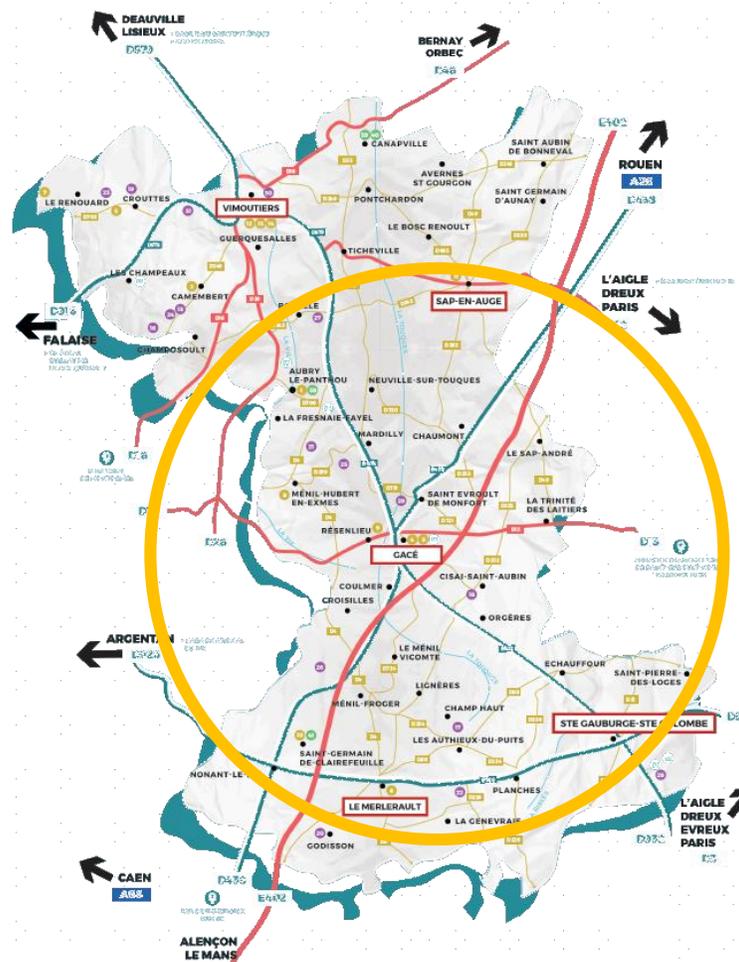
- Structures publiques ■ Associations
- Entreprises privées

**Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant*

ANALYSE SUCCINCTE DU TERRITOIRE

› Secteur concerné par l'implantation potentiel d'un service d'accueil de jeunes enfants à Gacé

- 28 communes à environ 15min de route de Gacé avec notamment :
 - Sap-en-Auge
 - Le Merlerault
 - Nonant-le-Pin
 - Saint Gauburge Sainte Colombe



- Aubry-le-Panthou
- Les Authieux-du-Puits
- Champ-Haut
- Chaumont
- Cisai-Saint-Aubin
- Coulmer
- Croisilles
- Échauffour
- La Fresnaie-Fayel
- Fresnay-le-Samson
- Gacé
- Lignéres
- Mardilly
- Ménil-Froger
- Ménil-Hubert-en-Exmes
- Le Ménil-Vicomte
- Le Merlerault
- Neuille-sur-Touques
- Nonant-le-Pin
- Orgères
- Résenlieu
- Roiville
- Saint-Evroult-de-Montfort
- Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe
- Saint-Germain-de-Clairefeuille
- Sap-en-Auge
- Le Sap-André
- La Trinité-des-Laitiers

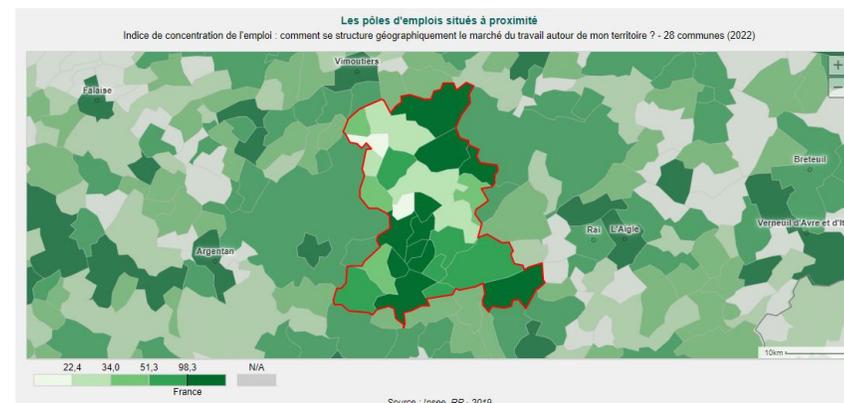
ANALYSE SUCCINCTE DU TERRITOIRE

› Les données générales du territoire d'étude

Indicateur	Chiffre
Habitants sur le territoire d'étude	8 514 en 2020 (-870 habitants depuis 2010)
Composition population	18,1% entre 25 et 44 / 24,5% en France 37,9% a plus de 60 ans / 26% en France
Les emplois locaux	3 420 emplois (-0,3% depuis 2013) Tertiaire : 50% / France : 80 % Industrie : 30% / France : 12% Agri : 15% / France : 2%
Taux de concentration de l'emploi	110,5 emplois pour 100 actifs occupés
Taille des ménages	3,22 en 1968 à 2,1 en 2019 (2,2 en France)
Taux de chômage des 15-64 ans	11,9% / 7,2 % en France 65% d'actifs occupés / 64% en France
Revenu médian	20 233 €

Que retenir ?

- **Le territoire d'étude voit sa population diminuer** depuis 2010 (-1,1% par en moyenne).
- En synthèse, les indicateurs suivent globalement le mouvement national dans les zones rurales en matière de vieillissement de la population et diminution de la taille du foyer notamment, **mais il existe un dynamisme économique important sur le territoire qui a un effet très positif sur l'emploi local**. Ce taux d'activité positif induit un revenu médian sur l'ancien bloc communal supérieur à celui de la CDC VAM.



ANALYSE SUCCINCTE DU TERRITOIRE

› Données en lien avec la petite enfance sur le territoire d'étude

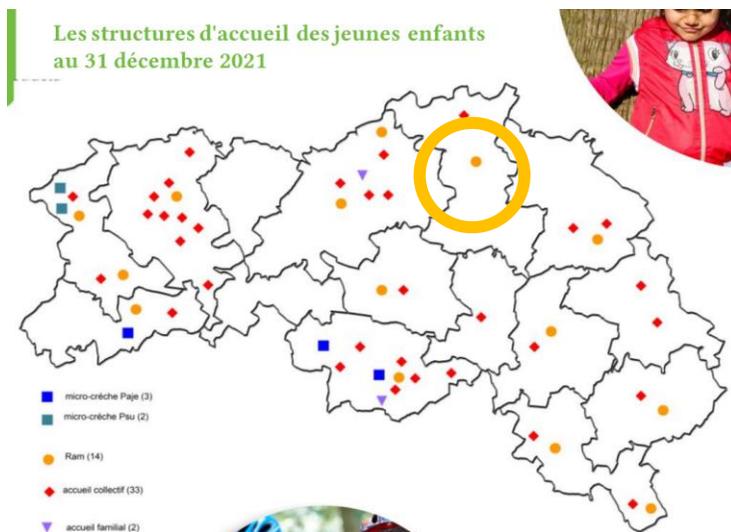
Indicateur	Chiffre
Enfants de 0 à 2 ans (2022)	199 (2,3% de la pop / 3,3% en France)
Nombre d'Asstmat	59 dont 40% a plus de 55 ans
Capacité d'accueil théorique chez les assistantes maternelles (volume d'agrément)	190
Estimation du nombre d'enfants de 0 à 2 ans gardés par les Asst Mat	90
Estimation du nombre d'enfants de 0 à 2 ans gardés de façon alternative (amis, famille)	100
Nb d'enfants vivant dans des familles complètement inactives	Chiffre à actualiser

Que retenir ?

- **A ce jour (2022), on compte 199 enfants de 0 à 2 ans sur le territoire d'étude (2,3% de la population)**
- En moyenne, moins d'1 enfant (de 0 à 2 ans) sur 2 est gardé par une assistante maternelle. A défaut d'autre moyen de garde, les autres sont soit gardés par des moyens alternatifs (famille, amis) – ou gardés à domicile.
- **La tension en matière de recherche de mode de garde est donc existante**
- **43%** des enfants vivent dans des familles complètement inactives (ni en emploi ni en recherche d'emploi), ce qui montre une certaine précarité des familles et sans doute un besoin prégnant en matière de gestion de la parentalité
- La part des assistantes maternelles de plus de 55 ans est très significative. Le risque est donc une diminution importante du nombre de professionnel(les) dans les prochaines années.

ANALYSE SUCCINCTE DU TERRITOIRE

Les EAJE sur le secteur de Gacé en 2021

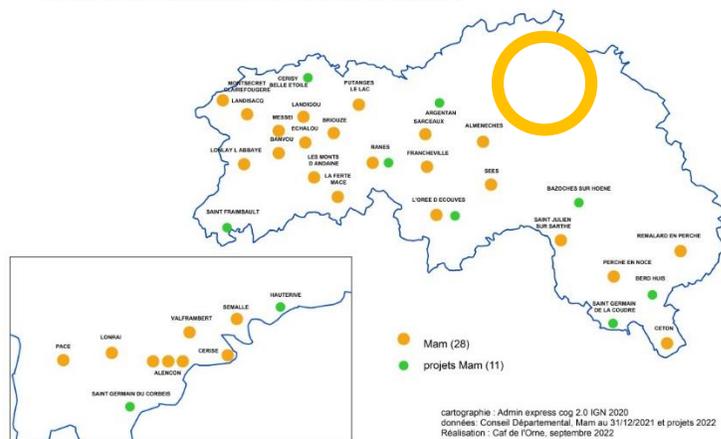


Que retenir ?

- Les EAJE couvrent globalement l'ensemble du territoire de l'Orne avec néanmoins des quelques zones non couvertes comme le secteur de Gacé – Le Merlerault
 - A ce jour : 1 crèche à Vimoutiers et 1 RPE à Gacé
- Les MAM de plus en plus nombreuses dans l'Orne sont totalement absentes dans toute la partie Nord-Est du département y compris sur la CDC VAM.

Les MAM dans l'Orne en 2022

Les Maisons d'Assistants Maternelles sur le département de l'Orne



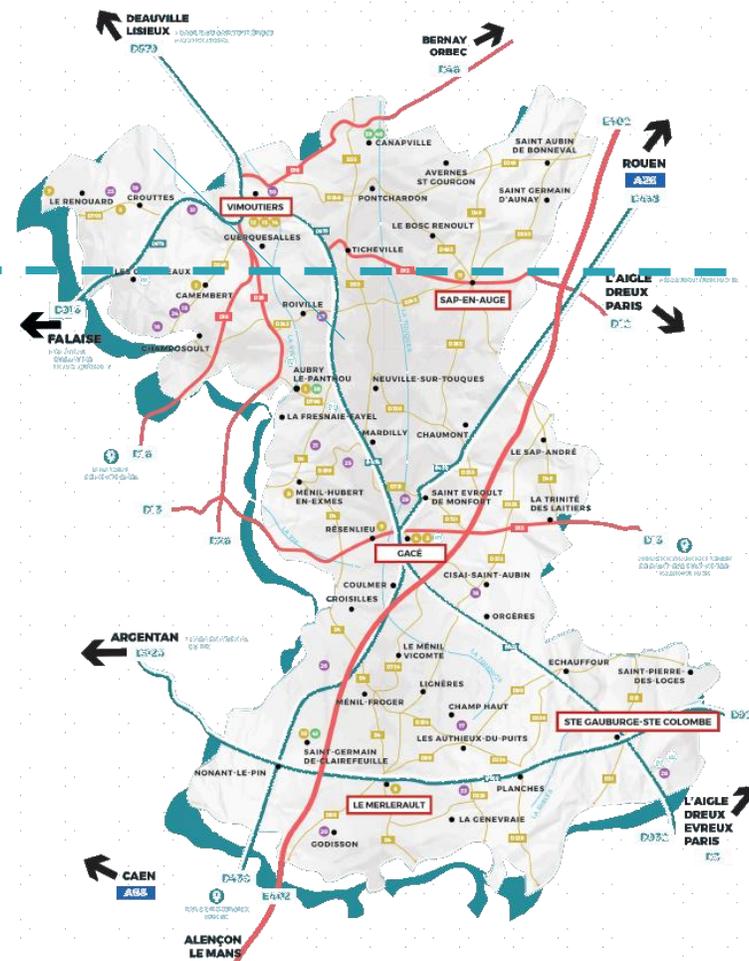
ANALYSE SUCCINCTE DU TERRITOIRE

Assistants maternelles sur le territoire de la CDC VAM

- La répartition des assistantes maternelles sur le territoire confirme le déficit de structure d'accueil de jeunes enfants sur la partie sud
- **75% des AssMat du territoire sont sur la partie sud**

19

59



Présentation des différents types d'Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants

1- Crèche ou micro-crèche

2- Maison d'assistante maternelle

Caractéristiques principales

Critère / Mode de gestion	Micro-crèche	Crèche	MAM
Capacité d'accueil	12 max.	60 max.	16 max.
Surface d'accueil	Mini 150 m2		Mini 120m2
Statut de la structure	Entreprise / association / organisme public		Association
Equipe	Professionnels de la petite enfance		Asstmat agréés
Tarification <i>(simulation page suivante*)</i>	PSU ou PAJE		PAJE
Coût d'Investissement	Estim à 2 500 € m2		Estim à 2 500 € m2
Recettes d'investissement	Jusqu'à 80% du coût (CAF, Département..)		Estim entre 30 et 50% du coût
Coût de fonctionnement par place	Entre 1 500 € et 2 500 € par place*		Inexistant

Simulation de reste à charge pour les parents :

Exemple avec couple :

- 1 parent actif et l'autre en recherche d'emploi
- 2 enfants dont 1 de 2 ans
- Revenu de 21 000 € / an

Reste à charge en crèche / micro-crèche
(PSU)

Environ 130 € / mois

Reste à charge en MAM
(PAJE)

Environ 180 € / mois

- **CAF – dispositif PSU** - Prestation de Service Unique
 - tarification modulée en fonction des ressources des familles
- **CAF – dispositif PAJE** - Prestation d'accueil du Jeune Enfant
 - tarif libre par le gestionnaire (prestation CAF versée directement aux parents)

Crèche / micro crèche

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
La collectivité a une maîtrise minimum du service, notamment à travers la DSP	Nécessite un coût de fonctionnement de l'ordre de 2 000 à 3 000 € par place soit environ 30 à 40k€ par an pour une micro-crèche de 12 places (subvention plafonnée dans le cadre d'une DSP : le gestionnaire accepte de prendre une partie du risque..)
Implique une certaine stabilité dans le temps	Coût d'investissement important (cahier des charges normé et lourd exemple de Carrouges 44k€/place en rénovation de bâtiment).
La DSP - limitée dans le temps – permet de changer de gestionnaire	Difficultés de recrutement des professionnels de la petite enfance
Un service attractif pour une collectivité	Concept impersonnel (« usine à bébé »).
Des normes qui garantissent une qualité de service (diplômes des salariés, locaux adaptés, sécurité...)	Une actualité faite de scandales
Coût moins important pour les parents (si tarification PSU)	Horaires d'accueil encadrés et peu flexibles (Font par ailleurs diminuer le taux d'occupation et par conséquent le montant de la PSU)
Une bonne image vis-à-vis des parents	
Lieu de sociabilisation important	
Continuité du service pour les parents	

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
La collectivité n'assure pas le portage (projet nécessairement porté par une structure privée – association qui regroupe entre 3 et 4 Asstmat)	La collectivité a peu ou pas de prise sur l'établissement (lien à créer à travers la mise à disposition du local / subvention de fonctionnement annuelle / prise dans la gouvernance de l'association)
Peut proposer 4 places de plus qu'une micro crèche	Moins financé en investissement qu'une crèche / micro-crèche
Volume financier d'investissement peut être moindre que pour celui d'une crèche (moins de normes sur les installations et attentes en matériel moins importantes)	Structure moins stable – repose sur une entente morale entre plusieurs Asstmat.
Coût de fonctionnement très faible (au mieux : subvention annuelle ou mise à disposition du local, prise en charge des fluides?)	Tarifs légèrement plus chers qu'en crèche PSU (les parents perçoivent l'aide directement de la CAF + crédit d'impôt XX)
Contrat individuel mais accueil reste collectif (philosophie de l'accueil collectif)	En matière d'accueil collectif : concept moins bien connu que la crèche car inexistant sur notre territoire
Correspond à l'engagement d'un projet d'accompagnement renforcé dans le cadre du RPE	
Réalisation peut être plus rapide qu'une crèche	
Horaires souples (selon le souhait des Assmat – peut faire l'objet d'un critère dans l'appel à projet)	
Un état d'esprit plus familial et personnalisé	
Egalement contrôlé par les services de la PMI, tout comme une crèche : garantie de qualité	

Score sur 3	Crèche / micro crèche	MAM
Budget		
--- Dépenses Investissement	1	3
--- Dépenses Fonctionnement	1	3
--- Recettes Investissement	3	1
--- Recettes Fonctionnement	0	0
Réponse au besoin de territoire		
--- horaires adaptés	1	3
--- accompagnement des parents	2	1
--- créer un accueil collectif	3	3
--- augmentation du volume de places	3	2
--- attractivité du territoire	3	2
--- politique tarifaire accessible	3	2
--- projet pédagogique	3	3
--- qualification du personnel	3	2
Projet de territoire		
--- Proximité	3	3
--- Respect de l'environnement	2	2
Solidité Gouvernance	3	1
Maîtrise de l'équipement par la collectivité	2	2
Stabilité dans le temps	3	1
Délai de mise en œuvre	1	3
Complexité de mise en œuvre	1	3
TOTAL	41	40

Choix d'une priorité par le Conseil en prenant en compte le cadre budgétaire suivant :

- › Coût de fonctionnement ne pouvant excéder 1 500 à 2 000 € par place (1 400 € pour la crèche les Jardins de Colas à Vimoutiers)

